

## LE SNESUP APPELLE LES COLLÈGUES À NE PAS REMONTER DE DOSSIERS DE « SUIVI DE CARRIÈRE » À L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE !

Les enseignants-chercheurs de l'université de Lorraine sont concernés cette année par la nouvelle procédure dite de « suivi de carrière », comme tous les établissements de la vague C. Alors que, depuis 2009, les gouvernements successifs, appuyés par la CPU, ne cessent de réviser les statuts des enseignants-chercheurs afin de rendre ces derniers corvéables à merci par les établissements, voici qu'une nouvelle fois la pression est mise sur les collègues à travers cette procédure. Celle-ci est supposée permettre un « accompagnement professionnel », mais est pourtant bien mal nommée. Les établissements restant dans la boucle et l'individualisation des carrières devenant la norme, tout est en place pour que ce « suivi de carrière » se transforme rapidement en évaluation, une de plus alors que les EC sont évalués en permanence. Tout laisse à penser que l'objectif n'est pas l'amélioration des conditions de travail, mais bien de « faire le tri » entre les EC afin de dégager des marges de manœuvre budgétaires en termes d'enseignement. Il y a en effet tout à parier que la modulation des services reste l'horizon de ce type de procédure. Si les établissements se souciaient d'améliorer les conditions de travail des EC (et des autres catégories de personnels), ils ne gèleraient pas les postes, mieux, ils en créeraient. Ils n'inventeraient pas en permanence des procédures administratives contraignantes. Ils favoriseraient les financements pérennes plutôt que les éternels appels à projets.

### **La section Snesup de l'université de Lorraine appelle les collègues à ne pas déposer de dossiers dans l'application ALYA afin de mettre en échec le suivi de carrière.**

Outre son opposition de fond, elle s'appuie sur de nombreuses motions votées par les sections CNU lors des sessions de qualification 2017. Vingt-huit d'entre elles (sur cinquante-sept, voir la [liste ici](#)) ont en effet voté des motions d'opposition ou exprimant de très grandes réserves contre le suivi de carrière.

- Sections annonçant explicitement qu'elles n'examineront pas de dossiers : 01, 02, 03, 04, 08, 09, 10, 12, 14, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 26, 64, 70, 71, 72.
- Sections demandant le retrait du dispositif (sans dire si elle siègeraient ou non, même si on peut le supposer) : 11, 20.
- Sections annonçant qu'elles n'examineront que les dossiers des volontaires : 06, 23 (sans retour aux établissements), 35, 72 (sur demande explicite des collègues).
- Sections demandant que les finalités soient clairement établies pour réaliser le suivi de carrière : 07, 27.

La section 16, quant à elle, a annoncé auprès des collègues qu'elle procéderait au suivi de carrière à titre expérimental, mais « *qu'il n'y a pas d'obligation à soumettre son dossier au suivi de carrière et qu'il ne peut y avoir de sanction en cas de refus de soumission, en particulier pendant la période expérimentale* ».

On le voit, l'opposition reste ferme, même si elle prend des formes diverses. **Nous appelons à amplifier en refusant collectivement de nous y soumettre.**

Quelques collègues pourraient craindre de subir des représailles en cas de non-remontée de leur dossier, que ces représailles proviennent de collègues, de départements, de composantes, de laboratoires, d'axes... Nous leur conseillons vivement de ne pas rester isolé.e.s et de nous contacter afin que nous envisagions ensemble la meilleure façon de répondre s'ils.elles se sentaient dans « l'obligation » de produire un dossier.

---

· ALYA est l'application dédiée au suivi de carrière dans Galaxie.